

DATE DE PUBLICATION : 29 avril 2026

Le directeur de la Mise en œuvre de la politique monétaire

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Agnès BENASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 avril 2026 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Ivan ODONNAT, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 12 mars 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Claire ORLIAC, chef du service de Mise en œuvre de la politique monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Silvia GABRIELLI, adjointe au chef de service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Mise en œuvre de la politique monétaire.

Délégation permanente est donnée à M. Julien IDIER, chef du service de Suivi et d'Animation des marchés, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Caroline BIENVENU, adjointe au chef de service (ou M. Paul SABALOT, en cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Caroline BIENVENU), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Suivi et d'Animation des marchés.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Véronique DALIBOT, chef du service Adjudications, Refinancement et Collatéral, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Alexandre COULOT-BRETTE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Adjudications, Refinancement et Collatéral.

Délégation permanente est donnée à M. Benoît USCIATI, chef du service des Titres de créances négociables, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Alice ALGOT-SAME, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Titres de créances négociables.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

Jean-Michel BOUCARUT